

L'audit de certification est-il un gage de confiance pour le capital ?

Is the certification audit a guarantee of confidence for the capital?

تدقيق المصادقة هل يعتبر ضمان ثقة لل رأسمال ؟

-Elmoubarek Mohamed, MC, LAMAPE, ESE d'Oran, moub46@gmail.com

-Daoud Fatiha, MC, LAMAPE, ESE, fatiha.daoud@yahoo.fr

Received: 17 /02/2020

Accepted : 12/05/2020

Published : 21/6/2020

ملخص:

نظرًا للتنوع والتعدد المتزايد في الشركات التي تنشأ وتختفي بسبب عدم وجود دراسات ناضجة أو كثرة تهور الادارة المغامرة في القطاعات الحساسة. تعتبر ثقة المستثمر المشكل الاساسي للسياسة الاقتصادية في أي اقتصاد كان. نؤكد بأن التصديق على البيانات المالية الزامًا تنظيميًا عالميًا منذ ظهور الشركات التساهمية وتطور رأس المال عبر الاسواق المالية و البورصة. الثقة في رأس المال ومراجعة البيانات لا يمكن فصلهما لأنهما يعززان الاستثمار ويضمنان حق الملكية للمستثمرين رغم ثقل عبئ المخاطرة في مختلف الاقتصاديات. لقد أظهرت الأزمات المختلفة بوضوح أهمية الحياد وموضوعية التدقيق في التصديق على الميزانيات العمومية.

الكلمات المفتاحية: التدقيق، معايير التدقيق، تدقيق المخاطر، ثقة، تنظيم الأعمال، محاسبة مالية.

Abstract:

Given the diversity and the growing number of companies which are born and which disappear for lack of immature studies or adventurous management, the confidence of the investors becomes the major stake of the economic policy. We will remember that the certification of financial statements has been a universal regulatory obligation, ever since the emergence of shareholders and the development of capital. The capital trust and the certification audit are inseparable because they would reinforce the investment and guarantee the right of property. The various crises have clearly demonstrated the importance of neutrality and the objectivity of the audit in the certification of balance sheets.

Key words: audit, audit standard, risk audit; trust; business organization; financial Accounting

Résumé :

Compte tenu de la diversité et du nombre grandissant des entreprises qui naissent et qui disparaissent faute à des études immatures ou au management aventurier, la confiance des investisseurs devient l'enjeu majeur de la politique économique. Nous retiendrons que la certification des états financiers est une obligation réglementaire universelle, et ce depuis l'émergence de l'actionnariat et le développement du capital. Le trust capital et l'audit de certification sont indissociables car ils viendraient renforcer l'investissement et garantir le droit de propriété. Les différentes crises ont démontré clairement l'importance de la neutralité et l'objectivité de l'audit dans la certification des bilans.

Mots-Clés : audit, normes d'audit, audit du risque; trust ; organisation d'entreprise ; comptabilité financière.

Introduction :

Les crises financières, intervenues aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, survenues suites aux scandales (Enron, Worldcom, Ahold, Parmalat) amènent à s'interroger sur la sincérité et l'efficacité des bureaux d'audits externes et notamment sur celle de l'audit de certification (légal), tiers-arbitral au sein de la gouvernance des entreprises, chargé de donner une assurance sur la qualité des états financiers (Birkett, B.S 1986, 112).

Les missions d'audit externe sont multiples : améliorer et certifier la qualité des états financiers, évaluer le système du contrôle interne et de gestion des risques, renforcer l'indépendance des commissaires aux comptes, selon la loi algérienne décembre 2010. Tous les textes et les normes, même de la comptabilité, insistent sur l'indépendance des auditeurs externes (Combes J, autres 1997 p178), car son importance est capitale pour la qualité des rapports (Sarbanes-Oxley Act, directive européenne du 17 mai 2006).

Les acteurs de l'entreprise est principalement les actionnaires membre du conseil d'administration disputent les responsabilités selon leurs parts de participation (Andreff W. 2009, 151). Ils accordent une grande importance à l'indépendance des auditeurs externe à l'inverse des manager qui essayent de faire adopter, à ces mêmes auditeurs, leur approche managérial et le processus de leur résultat qui peut être déplorable.

Il existe que, les administrateurs indépendants peuvent jouer, a titre officieux, le rôle d'auditeurs indépendants dans des situations de crises afin d'élucider des imperfections nuisibles à la gestion et au devenir même de l'entreprise.

La certification des comptes représente un enjeu majeur pour les différents acteurs de l'entreprise, ce qui nous ramène à poser la question suivante :

L'audit de certification, des comptes financiers des entreprises, est-il un gage de confiance pour le capital ?

Dont résultent les questions subsidiaires suivantes :

- La mise en confiance des investisseurs est-elle importante pour le développement des investissements ?
- La certification des comptes financiers est-elle importante pour les investisseurs ?

Vu l'abondance des éléments qui peuvent interférer, dans notre analyse, des hypothèses sont mise en places afin de limiter notre champ d'étude ;

- L'investissement et la confiance dans la stabilité du climat d'investissement vont de pair.
- La certification de forme ou de complaisance des comptes financiers, qui a sévi à la veille de la crise de 1929, à beaucoup nui aux entreprises et aux investisseurs.

- Limites de l'étude : Notre étude se limite au concept d'audit et à la manière dont il est pratiqué en Algérie par rapport aux normes de comptabilité et d'audit. La nécessité pour tous les praticiens de se conformer aux règles d'édition des rapports de certification et d'audit consultatif en plus d'utiliser des technologies modernes dans les médias et la communication et de développer l'utilisation de la modélisation et de la programmation pour renforcer la transparence et la sincérité des avis des auditeurs.

- Méthodologie de l'étude : Dans cette recherche, nous nous appuyons sur une étude analytique critique et une approche déductive, afin de déterminer le concept d'audit opérationnel et le respect des normes d'audit parues en 2016.

- L'importance de cette recherche réside dans le fait que l'audit des comptes financiers fait partie du facteur de confiance de l'établissement économique. Le soutien à la confiance au

sein de l'entreprise ne passe que par la validation des comptes de l'entreprise en toute indépendance et objectivité. Des pseudos auditeurs pouvaient ne pas être inquiéter dans le cas d'un rapport muet (sans avis) ou sous réserves ou ne relevant que des remarques de formes ce qui a rendu l'investissement plus soucieux et très retissant.

-Objectif de recherche : Nous visons à travers cette recherche à clarifier et approfondir les concepts liés à l'audit et ses différents types, exposition aux normes comptables et d'audit adoptées par l'Algérie, souligner le rôle et l'importance de l'approbation des comptes et de l'audit consultatif en relation avec le développement de la performance de l'entreprise.

I- L'indépendance de l'audit légal :

L'auditeur légal est censé exprimer une opinion professionnelle, motivée, indépendante et libre en toute âme et conscience. Les professionnels soutiennent que l'auditeur doit avoir la capacité à porter des jugements objectifs, libres et affranchis de toute influence, étrangère : que se soit parties ou faits, pourrait exercer (Combes J, autres 1997, P 179). L'audit doit remplir l'exigence de la connaissance technique, est primordiale dans l'exercice, qui s'acquiert au cours d'une formation universitaire dédié, jouissant d'une éthique qui repose sur la capacité et les aptitudes à rendre des jugements moraux (Beattie, et autres 2000, 190).

Quant au code organique de la profession de commissaire aux comptes algérien, publié dans la loi de novembre 2010, stipule dans son article 5 que l'indépendance du commissaire aux comptes se caractérise par l'exercice en toute liberté, en réalité et en apparence, des pouvoirs et des compétences qui lui sont conférés par la loi.

I-1- La personnalité de l'auditeur est un acquis social : Dans la lignée de ces recherches, l'indépendance du commissaire aux comptes est abordée comme un construit social, influencé par les relations que peut avoir le commissaire aux comptes au cours du processus d'audit. Les administrateurs du comité d'audit font partie de ces acteurs qui interagissent avec les commissaires aux comptes et qui peuvent jouer un rôle dans la construction de l'indépendance de ces derniers.

La rude concurrence qui caractérise le marche de certification entre les bureaux d'audit dont la pratique a révélé des incohérences par rapport à la déontologie de la profession et qui viseraient dans certain cas la satisfaction des actionnaires propriétaires ou les actionnaires gestionnaires ou d'autres groupes d'utilisateurs comme estimait par (Boujelbene Abbes M. 2009 P238). En plus, d'autres parties peuvent chercher à influencer l'audit légal tels que les créanciers, les actionnaires ou les agences de réglementation (Gendron Y., 2009, P125). La conciliation, entre les intérêts souvent contradictoire des différentes parties et les normes d'audit, est souvent entachée de difficultés et de conflits. Il incombe à l'auditeur la responsabilité ; de fournir l'information nécessaire en temps opportun afin d'apprécier les risques et les perspectives de gain, de porter un jugement sur la pertinence de l'information à divulguer et de tenir compte de l'intérêt du public ou des travailleurs.

I-2- L'audit de certification est une forme de contrôle externe :

L'audit de certification est une forme de contrôle externe visant à évaluer la conformité des pratiques de gestion par rapport à un référentiel, ce processus pouvant être de différentes natures (Hamzaoui M, 2005) : à vocation territoriale puis universelle comme les normes comptables ou les normes d'audit, il peut être élargie dans le cadre d'une relation spécifique, comme dans les activités de notation : notation financière ou, plus récemment, notation sociale ou sociétale.

II- Contrôle du Conseil d'Administration (CA).

Depuis le développement de l'actionnariat le Conseil d'Administration est tenu de s'assurer que l'entreprise est dotée d'organe et de dispositifs adéquats en matière de contrôle et respect de procédures. L'insistance sur la gestion des risques et de contrôle financier et opérationnel, ainsi que de respect du droit et des normes applicables devient une priorité majeure quelque soit la situation de l'entreprise (Henni A. (2010).

Le CA doit statuer sur le choix d'un commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois et ce en conformité avec la réglementation en vigueur et qui aura la charge d'assurer un contrôle légal en toute indépendance et en étroite interaction avec le Conseil d'Administration.

Enfin, les comptes financiers d'une entreprise ne peuvent être valides sans la certification favorable d'un commissaire aux comptes et tout refus total ou partiel de certification oblige le CA à ajourner l'adoption et demander des explications au PDG tout en lui suspendant ses avantages acquis ou attendus tel que la partie variable de son salaire.

II.1. L'intérêt des parties prenantes externes dans la certification des comptes :

L'entreprise est un système ouvert sur plusieurs parties prenantes externes, avec lesquelles elle est en contact quotidiennement, améliorer ses relations et accroître son attractivité auprès d'elles l'aiderait à améliorer son image et acquérir des situations avantageuses. Les créanciers seraient les premiers à s'intéresser au résultat de certification du fait qu'ils y participent dans sa finalisation sachant que les normes d'audit obligent l'auditeur d'établir des états de rapprochement avec ces derniers ainsi que les explications souhaitées.

II.2. Comptabilité créative ou entorses comptables : Certains dirigeants afin d'améliorer leurs résultats, et répondre aux nombreuses exigences des parties prenantes (stakeholders), usent de moyens abusifs dites pratiques comptables créatives ou agressives allant jusqu'à un comportement totalement frauduleux.

La comptabilité créative peut être définie comme un ensemble de pratiques visant à modifier le niveau de résultat.

II.3. Détournement du patrimoine de l'entreprise : Le souci majeur de chaque entreprise est de prémunir son patrimoine contre toutes formes de dilapidation (Grand B, V. B. 1999 P165). La sécurité et la sauvegarde des biens devient la mission primordiale de chaque manager et toute dérive entraînera la responsabilité pénale et civile de son auteur. On peut résumer les principes et formes de la fraude sous forme des questions suivantes :

Quelles sont les principales causes de la fraude ?

Quels sont les stratagèmes les plus répandus ?

Comment mettre l'entreprise à l'abri de la fraude qui change continuellement d'apparence et de méthodes ?

Avec des degrés d'intensités et de gravités différentes, la fraude ou la délinquance financière ébranle toutes les entreprises et qui gangrène essentiellement celles qui optent pour des systèmes de contrôle inefficients et pour des mesures de sécurisation obsolètes qui ne permettent guère de déjouer les stratagèmes frauduleux.

En Algérie, il ne se passe pas un jour sans que des cas ne fassent la Une des médias (Barrot P. 2009, P280). Mais la situation est tellement alarmante du fait de la recrudescence de la grande corruption qu'il n'est plus choquant de parler des « petits dérapages » qui s'effectuent au sein des entreprises, bien qu'avec des proportions importantes, la fraude sera très préjudiciable au développement de l'entreprise et risque d'émousser tout effort de bâtir une économie solide et concurrentielle.

Les fraudeurs opèrent en exploitant les défaillances existantes, qui peuvent en effet avoir des causes endogènes et/ou exogènes à l'entreprise. Le phénomène des conflits d'intérêts, entre salariés et dirigeants et la défaillance du système d'information et du contrôle interne, est le terrain propice des âmes faibles. Pour la plus part des auditeurs, si le fraudeur agit, ce n'est pas parce que les contrôles internes n'existent pas mais tout simplement parce qu'il sait qu'ils ne sont pas efficaces.

Les fraudes les plus fréquentes en entreprises peuvent être regroupées en trois catégories, à savoir le détournement d'actifs, la corruption et l'établissement d'états financiers frauduleux. Immuniser le patrimoine de l'entreprise contre toutes menaces de fraudes doit être la priorité du manager.

III- Application statisticienne:

Le paysage économique algérien compte plus de 750 000 entreprises de différentes tailles et d'origine de capitaux (toutes catégories confondues). en 1988, on comptait plus de 7028 entreprises publiques nationales E.P.E.¹. La classification de ces entreprises, en fonction de leur performance et situation financière, avait révélé 42,8% d'entreprises dissoutes et/ou disparues et 37,4% entreprises a rééquilibrées à travers un assainissement financier (aide financière de l'Etat).

Tableau n°1 : Classification des entreprises publiques (EPE)

Classement	Evaluation entreprises	Nbre	état	Description	Secteurs
A	Excellente	415	5,9%	Entreprises stratégiques	Energie, pétrochimie et agroalimentaire
B	Bien	977	13,9%	Capital ouvert à l'association étrangère	Banques, assurances et autres
C	Moyenne	2 628	37,4%	Rééquilibrées : assainissement comptable et financier	Entreprises, transport, bâtiments et commerciales
D	Mauvaise	3 008	42,8%	Dissoutes et disparues	Entreprises bâtiments et commerciales
Total		7 028	100%		

Sources : adapte selon les differents statistiques tirees du site SGP

<http://www.mdipi.gov.dz/?Societes-de-Gestion-des>

III-1- Évolution des taux de défaillance des EPE : le tissu des entreprises publiques connaît une évolution inquiétante de déficit chronique (Bank route non déclarée). L'analyse de l'évolution des taux de défaillance et de leur impact économique par secteurs sur la population, les taux de défaillance d'entreprises les plus élevés, en 2012 pour les deux années précédentes, concernent les secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment, tandis qu'au contraire les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration affichent des taux de défaillance parmi les plus bas. Alors que le nombre de défaillances avait régulièrement et fortement diminué de 2008 à 2010, une recrudescence des défaillances est apparue à partir de 2012.

Il est difficile de mesurer les pertes globales pour l'économie résultant des défaillances : les montants dus au moment du règlement judiciaire ne sont pas connus, une partie est ensuite récupérée. Les seules sources statistiques proviennent du centre national du registre de commerce (CNRC) et l'office national des statistiques (ONS).

III-2- Performance financière et certification des comptes : effectivement la situation financière de l'entreprise joue un rôle important dans la certification de ces comptes (Lionel C, Valin G. 1992). La performance satisfait tous les acteurs de l'entreprise par contre l'opposé retrace des conflits permanent avec des retards dans la production des documents et des états financiers dont résulte des refus et des retards dans la certification des comptes. Comme, il est clairement établi dans le tableau ci dessous :

¹ Entreprises Publiques Economiques, sans inclure

- Les établissements publics à caractère économique et commercial tel que sonnelgaz, epior ...
- Les entreprises locales et régionales qui étaient très importantes en nombre.

Tableau n° 2: Certification des états financiers des EPE

Classement	Evaluation entreprises	Certifiés	Certifiés sous réserve	Refus de certifier	Total
A	Excellente	82%	16%	2%	100%
B	Bien	78%	14%	8%	100%
C	Moyenne	56.3%	32.2%	11.5%	100%
D	Mauvaise	43%	35%	22%	100%

Sources : adapte selon les différents statistiques tirées du site SGP
<http://www.mdipi.gov.dz/?Societes-de-Gestion-des>

Un refus de visas, par l'audit externe, est une sanction directe du manager et de son staff dirigeant et une sonnette d'alarme pour les actionnaires et le conseil d'administration. Les conséquences sont claires ; la restructuration et redressement ou bien la dissolution comme prévu par le code du commerce (Menon, K., Williams, J. 1994, P126). Par contre, les entreprises de catégories C et D n'ont jamais fait l'objet de mesures drastiques pourtant leur déficit est par fois chronique.

III-3- Certification et introduction en bourse : certes la création de la bourse des valeurs en Algérie (Kichou L. 2010) est relativement récente, créée par texte 1990 et installée en 1997, mais n'empêche que le peut d'entreprise introduit devait augmenter afin d'absorber un nombre important d'entreprise.

Malgré les avantages fiscaux, que le législateur algérien à offert depuis 2014, leurs nombre n'a pas évolué² (introduction en capital de deux entreprises publiques et quatre entreprises privées).

Nous considérons que les entreprises principalement publiques ne réunissent pas les conditions fondamentales, telles que :

- La certification des bilans financiers chaque semestre et n'ont pas chaque année ;
- L'exigence de la transparence dans les procédures d'élaboration des stratégies ;
- L'adoption par les organes de surveillance des bilans certifiés et des rapports d'activités ;
- La publication de l'information financière³ ;
- Reddition des comptes au niveau des chambres de commerce du tribunal et n'ont pas du registre de commerce ;
- La dépénalisation de l'acte de gestion décidé en 2014.

Au vu, de l'expérience et des avantages stratégiques dont jouissent quelques entreprises publiques. La bourse d'Alger devait avoir un dynamisme sans précédent au cours de la décennie 2000.

Nous déduisons, par analogie, qu'en matière de certification des comptes, de ces entreprises publiques, il existe une carence flagrante au niveau des comptes de ces entreprises.

III-4- Formes de certification des comptes : Au cours d'une mission d'audit et de certification, on est confronté à trois cas de figure :

- Certification totale (sans erreur)
- Certification sous réserves
- Refus de certification (observations graves)

² Défisicalisation des dividendes, non paiement de l'IBS et de l'IRG.

³ Comme l'exigé la loi 88/01 du 01/01/1988 relative à l'autonomie de l'entreprise et le code du commerce de 1993.

Un audit de certification peut se confronter, lors d'une de ses missions, à une situation de certification sous réserve et qui sous certaines conditions se transforme en acceptation ou en refus définitive selon la nature des observations retenues. (Pentland, B.T. 1993, P607).

On suppose que les observations relevées obéissent à la configuration suivante :

- Erreur d'affectation de compte ;
- Erreur d'imputation comptable ;
- Erreur de forme (tenue de documents comptables et procédures de gestion...).

Nous soulignons, qu'aucune mission d'audit ne peut conclure à un satisfécit total, sans aucune observation même de forme, notamment en application des normes d'audit en matière de rédaction de rapport de fin de mission de certification.

La note méthodologique, issue des normes internationales d'audit, portant sur l'organisation de mission de certification contient 14 axes à traiter. Les études empiriques ont démontrées qu'un rapport pouvait contenir au moins 8 observations, de forme ou de fond, sur 14 points consultés.

III-5- Simulation des cas de refus de visas : Supposant qu'au hasard les conclusions définitives de la mission d'audit relèvent 8 erreurs, chaque type d'erreurs ayant la même probabilité d'être mentionner.

Sachant que les cas de figure peuvent se présentés comme ci-dessous et dont chacun nécessite un certain traitement et selon chaque entreprise :

Cas 1 : Quelle est la probabilité de n'avoir choisi aucune erreur d'affectation de compte?

Cas 2 : Quelle est la probabilité d'avoir obtenu uniquement des erreurs de formes?

Cas 3 : Quelle est la probabilité d'avoir obtenu au moins une erreur des trois types d'erreurs?

Comme dans tout exercice de probabilité qui ne fait pas intervenir de variables aléatoires, on doit commencer la résolution par la définition de l'univers Ω associé à l'expérience.

On pose :

C : erreur d'affectation de compte (erreur grave) ;

D : erreur d'imputation comptable (erreur grave) ;

V : erreur de forme (erreur passive).

On suppose les erreurs discernables obéissent à la série statisticienne :

- C : 5 erreurs d'affectation de comptes ;
- D : 7 erreurs d'imputation comptable ;
- V : 10 erreurs de formes.

On appelle :

- $C_1, \dots, C_5$ les 5 erreurs d'affectation de comptes ;
- $D_1, \dots, D_7$ les 7 erreurs d'imputation comptable ;
- $V_1, \dots, V_{10}$ les 10 erreurs de formes.

On note l'ensemble des erreurs B, avec

$$B = \{C_1, \dots, C_5, D_1, \dots, D_7, V_1, \dots, V_{10}\}$$

L'univers de l'expérience aléatoire, Ω , est constitué de tous les ensembles de 8 erreurs distincts, soit donc : $\Omega = \{\{b_1, \dots, b_8\} \mid \forall i, b_i \in B \text{ et } \forall j \neq i; b_i \neq b_j\}$.

Le nombre d'éléments choisis (ici 8) et la nature du tirage un ensemble des erreurs, ce qui implique qu'il n'y a pas de remise et qu'il n'y a pas d'ordre.

Réponse du cas n°01 : Les erreurs étant équiprobables, on suppose que la probabilité est uniforme que Ω et donc pour tout évènement A, sa probabilité P(A) est donnée par

$$P(A) = \frac{|A|}{|\Omega|}$$

On sait que $|\Omega|$ est donné par C_{22}^8 car il s'agit de l'ensemble des sous ensembles de cardinal 8 de l'ensemble B qui est lui-même de cardinal 22. L'univers Ω est l'ensemble de résultats possibles et qui représente dans notre cas un évènement certain.

Notons qu'il est important de justifier brièvement le choix de la probabilité uniforme (comme c'est fait ici) et de rappeler le mode de calcul des probabilités dans cette situation.

1- Réponse du cas n°02 : Soit l'évènement $A = \{n' \text{ avoir aucune erreur } \langle C \rangle\}$. Il est clair que A peut aussi s'exprimer

$A = \{\text{avoir uniquement des erreurs } \langle D \rangle \text{ et les } \langle V \rangle\}$:

On cherche donc les sous-ensembles de 8 erreurs distincts choisis dans B' , l'ensemble des 17 erreurs. On en déduit alors que $|A| = C_{17}^8$, puis que

$$P(A) = \frac{C_{17}^8}{C_{22}^8} = \frac{17!}{8! 14!} \frac{14!}{8! 6!} = \frac{17!}{22 \times 21 \times \dots \times 18 \times 17! 8! 9!} \approx 0.076$$

Notons que le résultat attendu est simplement celui qui fait apparaître les formules explicites pour les C_n^p . La simplification du résultat et la valeur numérique approchée ne doivent pas être fournies en général.

On peut interpréter le résultat sous forme d'un tirage séquentiel. Il est clair en effet que la probabilité de tirer une unique erreur qui ne soit pas $\langle C \rangle$ est de $\frac{17}{22}$.

Si on vérifie ensuite une deuxième erreur sans remettre le premier (comme si elles étaient dans un bocal), il ne reste plus que 21 erreurs, dont seulement 16 ne sont pas $\langle C \rangle$. La probabilité de ne pas tomber sur une erreur $\langle C \rangle$ devient donc $\frac{16}{21}$, puis $\frac{15}{20}$ et ainsi de suite jusqu'à $\frac{10}{15}$ pour la huitième erreur.

En formalisant ce raisonnement et en s'appuyant sur la notion de probabilités conditionnelles, on peut retrouver le résultat sur $P(A)$. Il est cependant beaucoup plus simple de déterminer la taille de A en s'appuyant sur des propriétés connues.

Notons qu'il ne faut surtout pas chercher à déterminer la composition de l'ensemble des erreurs ne contenant pas des erreurs $\langle C \rangle$ au risque de perdre beaucoup de temps.

2- Réponse du cas n°03 : Soit l'évènement $K = \{\text{obtenir uniquement des } \langle V \rangle\}$. On cherche ainsi les sous-ensembles de taille 8 erreurs choisis dans l'ensemble des 10 $\langle V \rangle$.

On donc $|K| = C_{10}^8$ et

$$P(K) = \frac{C_{10}^8}{C_{22}^8} = \frac{10!}{8! 2!} \frac{8!}{22!} \approx 1,407 \times 10^{-4}$$

Le résultat est très insuffisant du fait que le nombre d'erreur est un insignifiant C_{10}^8 , donc ce cas peut être traité d'une façon assez différente car il nécessite de réécrire l'évènement.

Soit l'évènement $E = \{\text{obtenir au moins une erreur de chaque observation}\}$

On étudie son complémentaire $F = \bar{E}$ qu'on décompose en deux sous évènements disjoints :

$F_1 = \{\text{obtenir des erreurs d'une seule observation}\}$

$F_2 = \{\text{obtenir des erreurs de deux observations}\}$

F_1 est en fait l'évènement

$F_1 = \{\text{obtenir uniquement des } \langle V \rangle\} = K$;

car il n'y a pas assez de erreurs $\langle C \rangle$ et $\langle D \rangle$ pour obtenir un ensemble d'observation de 8 erreurs composée uniquement de l'une ou l'autre des valeurs.

On sait : déjà que $|F_1| = C_{10}^8$.

On décompose F_2 en trois sous-ensembles disjoints :

$G_5 = \{\text{obtenir des erreurs } \langle D \rangle \text{ et des } \langle V \rangle \text{ et pas des erreurs } \langle C \rangle\}$

$G_{10} = \{\text{obtenir des erreurs } \langle C \rangle \text{ et des } \langle V \rangle \text{ et pas des erreurs } \langle D \rangle\}$

$G_{20} = \{\text{obtenir des erreurs } \langle C \rangle \text{ et des erreurs } \langle D \rangle \text{ et pas des } \langle V \rangle\}$

On remarque que : $G_{20} = \{n' \text{ avoir aucune erreur de } \langle V \rangle\}$

En effet, comme il y a strictement moins de 8 erreurs «C» et d'erreurs «D», ne pas obtenir d'«V» implique d'obtenir au moins une erreur d'affectation de compte et au moins une erreur «D» imputation comptable. D'après le raisonnement du premier cas, on a donc $|G_{20}| = C_{12}^8$

On remarque aussi que

$$G_5 = \{\text{aucune erreur «C»}\} / \{\text{uniquement des «V»}\}$$

D'après la question 1, $|\{\text{aucune erreur d'affectation de compte}\}| = C_{17}^8$, alors que d'après la question 2, $|\{\text{uniquement des «V»}\}| = C_{10}^8$.

$$\text{On a donc } |G_5| = C_{17}^8 - C_{10}^8$$

$$\text{Un raisonnement similaire conduit à : } |G_{10}| = C_{15}^8 - C_{10}^8$$

$$\text{Finalement, on a : } |F| = |F_1| + |G_5| + |G_{10}| + |G_{20}|$$

$$= C_{10}^8 + C_{17}^8 - C_{10}^8 + C_{15}^8 - C_{10}^8 + C_{12}^8$$

$$= C_{17}^8 + C_{15}^8 + C_{12}^8 - C_{10}^8$$

On a donc

$$P(E) = 1 - P(F) = 1 - \frac{C_{17}^8 + C_{15}^8 + C_{12}^8 - C_{10}^8}{C_{22}^8} \simeq 0,902$$

L'actuel cas est beaucoup plus complexe que les précédents et peut conduire à des solutions fausses de façon malheureusement assez naturelle. Il est fréquent par exemple de confondre les événements G_5 et A. Or, dans G_5 , on considère les situations qui ne contiennent pas de erreur de type «C» mais qui contiennent aussi au moins une erreur de type «D» et au moins une erreur de type «V». L'évènement A est moins restrictif car il demande seulement de ne pas avoir d'erreur de type «C». On peut donc obtenir une situation ne contenant que des erreurs de type «V». Pour trouver $|G_5|$, on doit donc enlever de A les situations ne contenant que des erreurs de type «V».

Il faudrait ainsi trouver un moyen d'éviter ces constructions redondantes, ce qui est assez complexe. La meilleure solution reste alors la technique de décomposition utilisée dans l'actuelle solution.

V- Utilisation d'une matrice de risque : Notre démarche consiste à utiliser une approche quantitative, qui repose sur le recueil des données et les dires d'experts afin de déterminer une probabilité et une gravité qui nous permettra de déterminer un indice de gravité (McNair, C.J. 1991, P637). Nous obtenons la matrice de risque selon le ci-dessous :

Il s'agit d'un risque élevé, il y'a lieu de prendre des mesures concrètes pour atténuer ce risque.

Tableau n°3 : matrice du risque

		5	5	10	15	20	25	P	
Probabilité	faible	4	4	8	12	16	20	0.8	Faible
		3	3	6	9	12	15	0.6	Moyen
		2	2	4	6	8	10	0.4	
		1	1	2	3	4	5	0.2	Elevé
			1	2	3	4	5	0.187	
				faible		tres grave			
		Gravité							

Les degrés 4 et 5 représentent les niveaux les plus élevés de l'échelle de risque en relation directe avec la probabilité 4 et 5 (élevée et très élevée). En audit c'est un refus de certification qui exprime une situation grave au sein de l'entreprise.

Le rapprochement des résultats obtenus précédemment peuvent nous aider à lire notre tableau. Là, où il s'agit d'un risque élevé, les dirigeants doivent prendre les décisions nécessaires pour atténuer ce risque (Moreau F. 2002). Le même raisonnement s'applique pour le risque moyen la situation doit s'améliorer à l'avantage de l'entreprise (réduire le risque au minimum).

VI- Risque de déclassement des bonnes entreprises

Le problème de dégradation des bonnes entreprises a toujours été l'une des principales préoccupations des entreprises algériennes sachant que la plupart d'entre elles sont dépendantes de l'importation en matières premières, en savoir technologique, en entretiens et maintenance, en pièces de rechanges et en moyens techniques (Mezouaghi M, Talahite F., 2010). Les différents diagnostics des EPE algériennes résideraient dans le type de management qui lui y est imposé à savoir :

- Des décisions stratégiques dictées par la tutelle avec la bénédiction du conseil d'administration ;
- Des membres du conseil d'administration sans savoir faire n'est compétence dans le domaine ;
- Des contrats de performances vidés de leur substance élémentaires réalisation des objectifs prédéterminés ;
- Des chiffres d'affaires consommés par la masse salariales à concurrence de 60% ;
- Des plu torts du personnel sans respectes les compétences des uns et des autres ;
- Des groupements d'entreprises totalement dépassés par les problèmes, il existe ceux qui ont plus de 12 filiales (entreprise).
- Des déséquilibres financiers caractérisés par problèmes de trésoreries et défaut d'approvisionnement,
- Des contentieux graves avec des fournisseurs ;
- Des créances irrécouvrables importantes qui dépasseraient les 35% du chiffre d'affaires.

Les EPE qui représenteraient un risque de scandale financier liée à la mauvaise gestion ont d'une certaine proportion leur importance est jugée selon la diffusion de la communication financière.

Tableau n°4 : critères de proportion de risques de faillites

Niveau	Classes de densité	Pourcentage	Description	Prob/ets
1	$P \leq 0.01$	$P \leq 1\%$	Extrêmement Improbable	$P < 26.3$ ets
2	$0.01 < P \leq 0.3$	$1\% < P \leq 30\%$	Improbable	$26.3 < P \leq 788.4$ ets
3	$0.3 < P \leq 0.7$	$30\% < P \leq 70\%$	Possible	$788.4 < P \leq 1839.6$ ets
4- 5	$0.7 < P$	$70\% < P$	Possible à certain	$P > 1839.6$ ets

Sources : synthèse de divers cours de probabilité

Vérification des hypothèses : dans la simulation des 8 remarques en probabilité équiprobable, le cas de refus de certification de comptes financiers, l'hypothèse est vérifiée par le biais des cas ci-dessous :

1^{er} cas événement certain

2^{ème} cas un taux de $(1 - 0,076 = 0,924)$

3^{ème} cas un taux de 0,902

La deuxième hypothèse concernant la certification de forme ou de complaisance des comptes financiers est vérifiée par le tableau n°4 critères de proportion de risques de faillites

30 % < P ≤ 70 %	Possible	788.4 < P ≤ 1839.6 ets
70 % < P	Possible à certain	P > 1839.6 ets

Conclusion

L'importance de l'audit de certification n'est pas à démontrer pour un manager avéré ou un investisseur porteur d'idées et supportant des risques en effet au début des années cinquante, aux USA, 16% des entreprises qui postulées pour un financement boursier, ont essuyé un refus nette faute de non certification de leurs bilans.

Le contrôle externe évalue la conformité des pratiques de gestion par rapport à un référentiel, à savoir les normes comptables ou les normes d'audit, comme il peut être élargie à des activités de notation : notation financière ou, plus récemment, notation sociale ou sociétale.

L'audit doit remplir l'exigence de la connaissance technique, qui s'acquiert au cours d'une formation universitaire dédié, jouissant d'une éthique juste pour mettre le patrimoine de l'entreprise à l'abri.

A la fin de l'exercice comptable, l'entreprise subit un examen approfondie de ses comptes par un cabinet d'audit externe la réponse peut être favorable à l'avantage des managers ou défavorable en sanction de ces derniers. Les simulations opérées ci-dessus, sur la base des probabilités, ont démontré que la plupart des examens d'audits pouvaient donner des résultats probants. Appuyant ainsi notre problématique concernant le renforcement de la confiance des investisseurs par le biais de la certification des comptes financiers.

Suggestions :

Les experts en audit préconisent plusieurs méthodes préventives antifraudes. Ils dressent une cartographie des risques propres à l'entreprise en considérant son environnement interne et externe et à évaluer le dispositif antifraude mis en place afin, d'identifier le risque résiduel, appelé également zone de non couverture.

La vérification de l'intégrité des personnes embauchées, la mise en place de formations antifraudes, proposition d'un système de rémunération juste, limitation des pouvoirs, instauration de plusieurs niveaux d'approbation, verrouillage du contrôle interne, institution de contrôles aléatoires, établissement d'un code de conduite ou d'une charte éthique, etc. Mais quand les mesures préventives sont absentes, insuffisantes ou échouent à atteindre leur objectif d'atténuation du risque de fraude, l'entreprise doit focaliser son attention sur les mesures de détection.

Références

- Abedou A. (2006). De la gouvernance des PME-PMI : regards croisés France-Algérie, Editions L'Harmattan, Paris.
- Andreff W. (2009). Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie, Point de vue d'un outsider en 1988-1994,. Confluences Méditerranée, 4(71), pp. 144-173.
- Barrot P. (2009). L'Algérie, un pays toujours bloqué. revue Alternatives économiques, 4(279).
- Beattie, V. Fearnley, S., Brandt, R. (2000). Behind the audit report : a descriptive study of discussions and negotiations between auditors and directors. International Journal of Auditing 4 : 177-202.
- Belaïcha A. (2012). Création d'un Fonds d'investissement d'État en Algérie : quels enjeux ? Mondes en développement 2012/3 (n°159) , 3 (159), pp. 83-106.
- Benbitour A. (1996), Le Programme d'Ajustement Structurel, revue de l'Economie, n° 34 juin.
- Birkett, B.S. (1986). The recent history of corporate audit committee. The Accounting Historians Journal 13 (2) : 109-124.
- Boujelbene Abbes M. (2009). Le biais de l'excès de confiance : explication des anomalies du marché financier, cas du marché français. Revue des Sciences de Gestion, 2(236).
- Combes J, Labrousse M.C, Arnaud Ph. (1997). Audit financier et contrôle de gestion : fondements et cas pratiques. 177.

- Gendron Y. (2009). Discussion of « The audit committee oversight process » : advocating openness in accounting research. *Contemporary Accounting Research* 26 (1) : 123-134.
- Grand B, V. B. (1999). *Audit comptable et financier*. Paris: Economica.
- Hamzaoui M, (2005). *Audit, gestion des risques d'entreprise et contrôle interne, normes ISA200, 315, 330 et 500*. Paris: Pearson Education.
- Henni A. (2010). La réforme monétaire et financière en Algérie enseignements pour une transition vers le marché dans un pays en voie de développement. *Confluences Méditerranée*, 4(71).
- Kichou L. (2010). les privatisations en Algérie sont elles toujours d'actualités ? *Confluences Méditerranée*, 4(71).
- KPMG (2008). *La pratique des comités d'audit en France et dans le monde*. KPMG Audit., le commissaire aux comptes. *Comptabilité, Contrôle, Audit* 8 (1) : 151-174.
- Lionel C, Valin G. (1992). *Audit et contrôle interne : aspects financiers opérationnels et stratégiques*. Paris: Dalloz 4 ed.
- Lord, A.T., DeZoort, F.T. (2001). The impact of commitment and moral reasoning on auditors' responses to social influence pressure. *Accounting, Organizations and Society* 26 (3) : 215-235.
- Mautz, R.K., Sharaf, H.A. (1961). *The philosophy of auditing*. American Accounting Association.
- McNair, C.J. (1991). Proper compromises: the management control dilemma in public accounting and its impact on auditor behaviour. *Accounting, Organizations and Society* 16 (7) : 635-653.
- Menon, K., Williams, J. (1994). The use of audit committees for monitoring. *Journal of Accounting and Public Policy* 13 (2) : 121-139.
- Mezouaghi M, Talahite F, (2010). Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie. *Confluences Méditerranée*, 4(71).
- Mezouaghi M, Talahite F., (2010). Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie. *Confluences Méditerranée*, 4 (71).
- Moreau F. (2002). *Comprendre et gérer les risques*. Paris: Editions d'Organisation.
- Pentland, B.T. (1993). Getting comfortable with the numbers : auditing and the micro-production of macro-order. *Accounting, Organizations and Society* 18 (7/8) : 605-620.
- Piot, C. (2004). The existence and independence of audit committees in France. *Accounting and Business Research* 34 (3) : 223-246.
- Pochet, C., Yeo, H. (2004). Les comités spécialisés des entreprises françaises cotées : mécanismes de gouvernance ou simples dispositifs esthétiques ? *Comptabilité, Contrôle, Audit* 10 (2) : 31-54.
- Prat dit Hauret, C. (2003). L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement. *Comptabilité, Contrôle, Audit* 9 (2) : 31-58.
- Proffitt, W.T. (2003). Gouvernance des entreprises : la construction d'un champ social par la loi américaine. *Finance, Contrôle, Stratégie* 6 (4) : 133-154.
- Schick P, Vera J, Bourouilh Parège O. (2010). *Audit interne et référentiels de risque : gouvernance, management des risques, contrôle interne*, Dunod, Paris.
- Spira, L.F. (1999). Independence in corporate governance: the audit committee role. *Business Ethics : a European Review* 8 (4) : 262-273.
- Spira, L.F. (2002). *The audit committee : performing corporate governance*. London : Kluwer Academic Publishers.
- Thiery-Dubuisson, S. (2000). *Les comités d'audit : une analyse des déterminants de leur mise en place dans les sociétés cotées françaises*. Doctorat de sciences de gestion, Paris : Université Paris Dauphine.
- Turley, S., Zaman, M. (2007). Audit committee effectiveness : informal processes and behavioural effects. *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 20 (5) : 765-788.
- Wirtz, P. (2005). «Meilleures pratiques» de gouvernance et création de valeur : une appréciation critique des codes de bonne conduite. *Comptabilité, Contrôle, Audit* 11 (1) : 141-159.